



Communiqué de presse

Plan canicule 2018: inscrivez-vous pour les visites de surveillance! (25.05.2018)

Le ministère de la Santé, en collaboration avec la Croix-Rouge luxembourgeoise et la COPAS (Fédération des prestataires du secteur des aides et soins), souhaite rappeler à la population la mise en place du plan canicule 2018.

Ainsi, en cas d'un épisode de grande chaleur pendant l'été 2018, des visites par un service d'aide et de soins à domicile sont prévues chez les personnes âgées, à autonomie réduite et contacts sociaux limités, afin de leur fournir une aide à l'hydratation lors d'une alerte canicule.

En effet, au-delà de la sensibilisation et de l'information, une intervention sur le terrain en cas de forte chaleur représente un réel enjeu de santé publique vis-à-vis des personnes fragilisées et isolées.

De ce fait, le plan canicule propose aux personnes de 75 ans ou plus, vivant seules (ou avec une personne non valide), à autonomie limitée, peu entourées et sans aide de la part de l'assurance-dépendance, de s'inscrire ou de se faire inscrire pour bénéficier de visites de surveillance et d'aide à l'hydratation en cas de forte chaleur.

Comment s'inscrire ?

Dans un souci de protection de la population-cible, une lettre de la Direction de la santé a été adressée dans les jours passés aux personnes âgées de plus de 75 ans (sauf à celles hébergées par une institution de long séjour telles que les Centres intégrés pour personnes âgées). Ce courrier, outre une explication quant aux critères d'inscription, comportait notamment le formulaire d'inscription.

Les personnes âgées vivant seules (ou avec une personne non valide), à autonomie limitée, peu entourées et sans aide de la part de l'assurance-dépendance, sont ainsi invitées à adresser ce formulaire avant le 10 juin 2018 à l'adresse suivante :

Croix-Rouge luxembourgeoise

Services sociaux

B.P. 404

L-2014 Luxembourg

Les personnes concernées peuvent également contacter la **centrale téléphonique de la Croix-Rouge** 27 55 (lundi-vendredi 08.00 – 17.00 heures) ou s'adresser à l'**Inspection sanitaire de la Direction de la santé** (247-85650) pour tout renseignement supplémentaire.

Recommandations lors d'une vague de grande chaleur :

Si vous avez dans votre entourage une personne âgée ou malade qui vit seule, il sera important d'aller quotidiennement chez elle, pour notamment vérifier qu'elle dispose de suffisamment d'eau minérale et qu'elle en consomme assez.

- Assurez-vous qu'elle consomme au moins 1,5 litre d'eau minérale ou d'eau gazeuse par jour.
- Veillez à ce qu'elle passe plusieurs heures par jour dans des endroits frais ou à l'ombre.
- Fermez les fenêtres - et volets des fenêtres exposées au soleil - pendant la journée.
- Assurez-vous qu'elle prend régulièrement des douches ou bains partiels rafraîchissants.

Informations supplémentaires : www.sante.lu

Communiqué par le ministère de la Santé et la Croix-Rouge luxembourgeoise

INFORMATION NON DESTINÉE À PUBLICATION :

Contacts :

Monique PUTZ

E-mail: monique.putz@ms.etat.lu

Tél.: (+352) 247-85624